



Fanmi Lavalas

Yon sèl randevou: randevou bò tab la

Bwat postal 2472
Pòtoprens, Ayiti

Biwo nan:

Ench
Fò Libète
Gonayiv
Jakmèl
Jeremi
Okap
Okay
Pòd Pè
Pòtoprens
Tout dizyèm nan

Boîte postale 2472
Port-au-Prince, Haïti

Bureaux:

Cap-Haïtien
Cayes
Fort-Liberté
Gonaïves
Hinche
Jacmel
Jérémie
Port-au-Prince
Port-de-Paix
A travers le 10^è
département

NOTE d'INFORMATION

L'Equipe Responsable de Consensus de la Gestion Provisoire de l'Organisation Fanmi Lavalas informe tous les Organismes, Membres de Fanmi Lavalas et le public en général qu'elle a obtenu de façon officielle la copie d'un papier prétendu être un mandat émis par le Représentant National, Jean- Bertrand Aristide, déposé au Conseil Electoral Provisoire qui viserait à satisfaire les exigences de l'Institution sur la question d'Attestation des candidats de l'Organisation Fanmi Lavalas.


L'Equipe Responsable de Consensus s'abstient de tout commentaire, vu qu'il revient au Conseil Electoral Provisoire de déterminer l'authenticité et la validité de ce « document » et de prendre toutes les dispositions y relatives.

L'Equipe Responsable de Consensus de la Gestion Provisoire de l'Organisation Fanmi Lavalas réitère sa conviction qu'il revient à tous les organisateurs de Fanmi Lavalas de :

- Dégager un consensus sur les dispositions à prendre en vue de résoudre les différents problèmes qui empêchent l'Organisation Fanmi Lavalas de fonctionner selon sa Charte, ses Statuts et Règlements.
- Elaborer ensemble l'approche adéquate qui puisse conduire à l'inclusion des candidats de Fanmi Lavalas dans les élections sénatoriales prévues pour le 19 avril prochain.

Fait à Port-au-Prince, le 9 février 2009.

Pour l'Equipe Responsable :


Yves CRISTALIN
Administrateur




Stéphen FRANCISQUE
Secrétaire

A Qui de Droit

Le Représentant National de l'Organisation Fanmi Lavalas, parti politique légalement reconnu, contraint de résider momentanément à l'étranger suite au Coup d'Etat (Kidnapping) sanglant fomenté par les ennemis de la Démocratie et du Changement, octroie, par la présente, mandat au Docteur Maryse Narcisse à l'effet de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne marche et au bon fonctionnement du parti.

Ces pouvoirs à elle conférés lui permettront de représenter le parti à toutes les manifestations et dans toutes les activités répondant pacifiquement à la mission de l'Organisation notamment à sa participation aux débats politiques, aux forums démocratiques, au combat pour la survie de la Démocratie, à la défense des droits des militants et sympathisants du parti, à la désignation des candidats du parti aux joutes électorales à tous les niveaux, aux colloques, congrès, séminaires et échanges avec d'autres entités luttant pour l'établissement de la démocratie et le règne du changement.

En foi de quoi, la présente est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à la Jamaïque le 27 Avril 2004



Jean-Bertrand Aristide